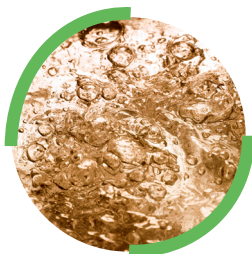


## GUIDE PRATIQUE

POUR LES ABONNÉS ET USAGERS DU  
RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE

# DUGNY-LE BOURGET



# BIENVENUE

## Une question concernant le fonctionnement du réseau ou la gestion de votre contrat ?

Ce guide vous apporte des éléments de réponse.

L'équipe d'Energie Verte de Dugny-Le Bourget est à votre disposition pour vous accompagner :  
contact.evdb@groupe-coriance.fr

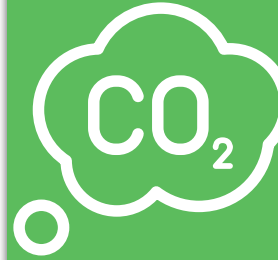


## SOMMAIRE

- 3** LES ATOUTS DU RÉSEAU
- 4/5** EVDB, UNE SOCIÉTÉ DÉDIÉE AU RÉSEAU DE CHALEUR DE DUGNY-LE BOURGET
- 6** COMMENT FONCTIONNE UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN ?
- 7** QUELLES ÉNERGIES POUR VOUS CHAUFFER ?
- 8** RÉSEAU PUBLIC ET RÉSEAU PRIVÉ
- 9** CONSEILS POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX PRIVÉS
- 10** PÉRIMÈTRE DU RÉSEAU DE CHALEUR
- 11** LA NOUVELLE CHAUFFERIE
- 12** FACTURATION ET TARIFS
- 13** ÉCO-GESTES
- 14/15** S'INFORMER ET CONTACTS

# LES ATOUTS DU RÉSEAU

## UNE SOLUTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT



Le réseau valorise une ressource locale et vertueuse, la géothermie, et participe ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. En réduisant drastiquement l'utilisation des énergies fossiles, le réseau évite les émissions de gaz à effet de serre.

Il améliore ainsi la qualité de l'air et participe à la conversion énergétique du territoire.

## LA MAÎTRISE DU COÛT DE L'ÉNERGIE

Le tarif est compétitif et stable dans la durée puisqu'il n'est pas lié aux fluctuations des prix des énergies fossiles.

Le réseau de chaleur bénéficie du taux de TVA réduit à 5,5%. Il n'y a pas de frais d'entretien puisque EVDB assure l'entretien des matériels de production et de transport de la chaleur.



## UN CONFORT THERMIQUE GARANTI



La conduite et l'exploitation du réseau sont assurées par un personnel d'exploitation dédié joignable 24h/24. Les sous-stations sont régulièrement renouvelées.

L'absence de chaudière dans les immeubles élimine les risques d'incendie et les nuisances sonores.

# EVDB, UNE SOCIÉTÉ DÉDIÉE AU RÉSEAU DE CHALEUR DE DUGNY-LE BOURGET

**Energie Verte de Dugny-Le Bourget - EVDB**, filiale à 100% du Groupe Coriance, a été retenue par **Paris Terres d'Envol** pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur les communes de Dugny et du Bourget, dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

EVDB a pour mission de fournir l'énergie thermique nécessaire à la satisfaction des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des usagers, en mettant en œuvre des **solutions performantes, économiques et respectueuses de l'environnement**.

Le réseau de chaleur distribuera une chaleur produite localement et à **90% par des énergies renouvelables**. En évitant chaque année les émissions de **15 600 tonnes de CO<sub>2</sub>**, le réseau deviendra un véritable atout pour accélérer la conversion énergétique du territoire.

Au-delà des bénéfices environnementaux, le réseau permettra aux habitants de Dugny et du Bourget de disposer d'un **prix de la chaleur compétitif et stable dans la durée** (décorrélé du prix des énergies fossiles).

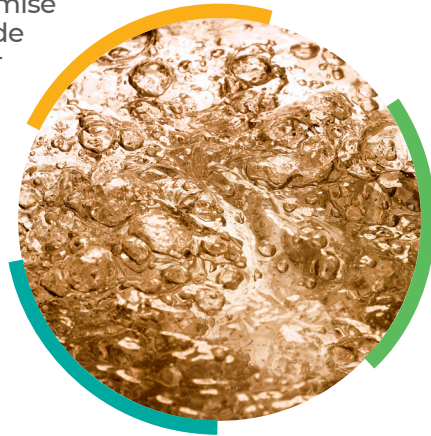
EVDB va engager d'importants travaux pour créer un réseau de distribution long de **20 kilomètres** et une centrale de production de la chaleur renouvelable.

À terme, le réseau alimentera plus de **9 000 équivalents-logements** dont l'aéroport du Bourget et le Village des Médias qui accueillera, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, des journalistes du monde entier. Près de 85 GWh de chaleur seront distribués par an.

En 2025, une centrale géothermique sera mise en service. Elle comprendra un doublet de géothermie associé à des pompes à chaleur et 4 chaudières gaz utilisées en appoint et secours.

Avec ses 2 700 m<sup>2</sup> d'espaces verts, la chaufferie s'intégrera parfaitement dans son environnement.

EVDB assurera un suivi et une optimisation du fonctionnement du réseau afin de garantir la continuité du service tout en veillant à sa performance environnementale.



## LES ACTEURS

**Paris Terres d'Envol**  
Autorité déléguante



**Le Groupe Coriance**  
Coriance a créé une filiale dédiée au réseau de chaleur : EVDB



**EVDB : Energie Verte de Dugny-Le Bourget**  
Société dédiée à 100 % au réseau de chaleur de Dugny-Le Bourget



**Les Abonnés**  
Gestionnaires des bâtiments  
raccordés au réseau (syndics, bailleurs,  
conseils syndicaux, établissements publics, entreprises...)

**Les Usagers**  
Bénéficiaires finaux  
du réseau  
(locataires ou propriétaires)

## Le service public s'organise au travers de trois documents :

**Le contrat de délégation de service public**, conclu entre Paris Terres d'Envol et EVDB, précise les obligations d'EVDB pour le service public de chauffage urbain.

**La police d'abonnement**, souscrite par l'abonné, précise l'ensemble des conditions de fourniture de la chaleur.

**Le règlement de service** définit les modalités de livraison de la chaleur aux abonnés et les services aux usagers.

La puissance souscrite déterminée contractuellement, peut ensuite être révisée dans les conditions précisées par le règlement de service.

# COMMENT FONCTIONNE UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN ?



**1** Installation de production de chaleur/chaufferie

**2** Réseau de distribution public (ou primaire)

**3** Sous-station avec échangeur de chaleur

**4** Réseau de distribution privé (ou secondaire)

Un réseau de chaleur est un chauffage central à l'échelle d'une ville ou de plusieurs villes. Appelé également **chauffage urbain**, il permet de **fournir de la chaleur** aux bâtiments raccordés pour les besoins **en chauffage et en eau chaude sanitaire des usagers**. Un réseau de chaleur se compose de deux parties : **le réseau public (ou primaire)** et **le réseau privé (ou secondaire)**. Le réseau public produit et achemine la chaleur **jusqu'aux pieds des bâtiments**, dans un local dédié que l'on appelle « **sous-station** ».

Le réseau privé la distribue à l'intérieur des immeubles. L'exploitation et la maintenance du réseau privé est distincte du réseau public, ces deux réseaux ne sont pas gérés par les mêmes entités. **EVDB** est en charge de la fourniture de chaleur sur le réseau public. La limite de fourniture se situe juste après l'échangeur de chaleur situé dans la sous-station. L'abonné est en charge des installations du réseau privé, il peut en confier la charge à un exploitant que l'on appelle « **exploitant secondaire** ».

# QUELLES ÉNERGIES POUR VOUS CHAUFFER ?

## LA GÉOTHERMIE

La géothermie consiste à récupérer de l'eau provenant de sources de chaleur situées en profondeur, dont la température varie entre 65° et 85°. L'eau chaude est acheminée en circuit fermé jusqu'à une centrale géothermique capable de valoriser cette source d'énergie en chaleur.

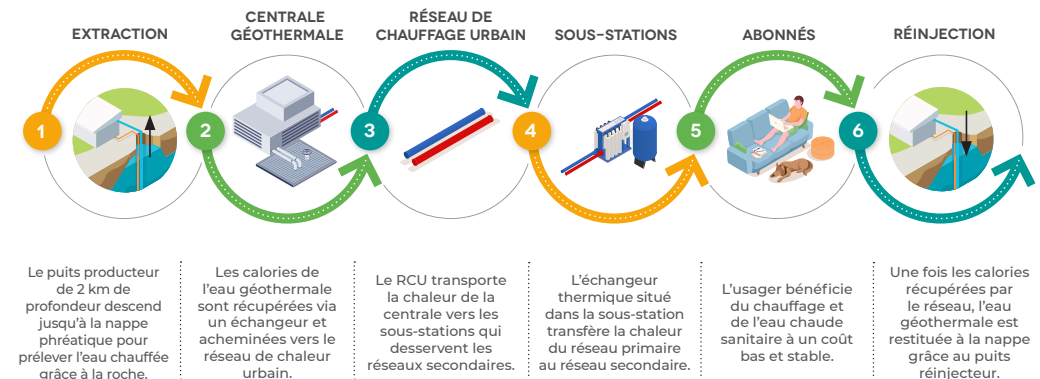
### Quels sont les bénéfices ?

**Une énergie non-polluante :** Le réseau fonctionne en circuit fermé, aucune substance n'est rejetée dans l'air et chaque litre extrait est réinjecté dans son milieu naturel.

**Une énergie locale et écologique :** La géothermie n'est pas une ressource disponible partout mais, lorsqu'elle est présente, son exploitation constitue un véritable avantage écologique pour le territoire.

**Une énergie sans nuisance :** Une exploitation géothermique ne produit ni rejets atmosphériques, ni nuisances visuelles, olfactives ou sonores. L'utilisation de cette énergie permet d'éviter totalement l'émission de gaz à effet de serre. Les installations sont pratiquement invisibles.

**Une énergie économique :** L'exploitation d'une centrale géothermale ne nécessite aucun achat de combustible. Les tarifs sont compétitifs et stables dans le temps car quasi-décorrélés des prix fluctuants des énergies fossiles.



## LES POMPES À CHALEUR

Les pompes à chaleur permettent d'abaisser la température du réseau en entrée des échangeurs géothermiques afin d'exploiter au maximum la ressource géothermale disponible.

## LE GAZ NATUREL

Les 4 chaudières au gaz sont utilisées en appoint et/ ou en secours de manière à toujours garantir à nos abonnés et usagers le service de chauffage et d'eau chaude.



# RÉSEAU PRIVÉ ET RÉSEAU PUBLIC

Dans les sous-stations implantées dans les bâtiments raccordés, la limite de la délégation de service public se situera après les échangeurs de chaleur.

## FONCTIONNEMENT DE LA SOUS-STATION



**1** INSTALLATION DE PRODUCTION DE CHALEUR / CHAUFFERIE

**2** RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRIMAIRE

**3** SOUS-STATION AVEC ÉCHANGEUR DE CHALEUR

**4** RÉSEAU DE DISTRIBUTION SECONDAIRE

## QUELLES RESPONSABILITÉS ?

### RÉSEAU PRIMAIRE / PUBLIC

production et distribution de la chaleur jusqu'aux brides aval des échangeurs EVDB :

Conduit et entretient les ouvrages et installations nécessaires à la production, au transport et à la distribution de la chaleur aux abonnés.

Garantit la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire conformément à la police d'abonnement.

Assure le comptage de l'énergie livrée en sous-station.

Se charge des travaux de renouvellement et de gros entretiens des équipements publics (échangeur, régulation primaire, compteur d'énergie, etc.)

### RÉSEAU SECONDAIRE / PRIVÉ

distribution de la chaleur aux usagers au sein des bâtiments raccordés

#### L'ABONNÉ :

Met gratuitement à la disposition de EVDB le local accueillant la sous-station.

Assure l'exploitation, le contrôle, la sécurité des installations secondaires depuis les brides aval de l'échangeur jusqu'aux usagers.

Fournit l'électricité nécessaire au fonctionnement des équipements.

Assure le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement des installations secondaires.

# CONSEILS POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX PRIVÉS

Afin de rendre un service de qualité à l'utilisateur, EVDB assure un rôle de conseil proactif, visant la parfaite articulation entre les ouvrages et équipements du réseau public et les réseaux privés, ainsi que la maîtrise énergétique.

## PRÉCONISATIONS POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX PRIVÉS

**Garantir la qualité de l'eau** des circuits secondaires pour limiter tous risques d'entartrage et de corrosion (exemple : mise en place d'un adoucisseur et traitement filmogène pour les canalisations en galva, ...).

**Prévoir un robinet de lavage** de la sous-station, avec raccord au nez.

**Mettre en place un dispositif anti-retour des eaux** (disconnecteur ou clapet) pour le remplissage de l'installation de chauffage ainsi que pour le robinet de lavage présent en sous-station.

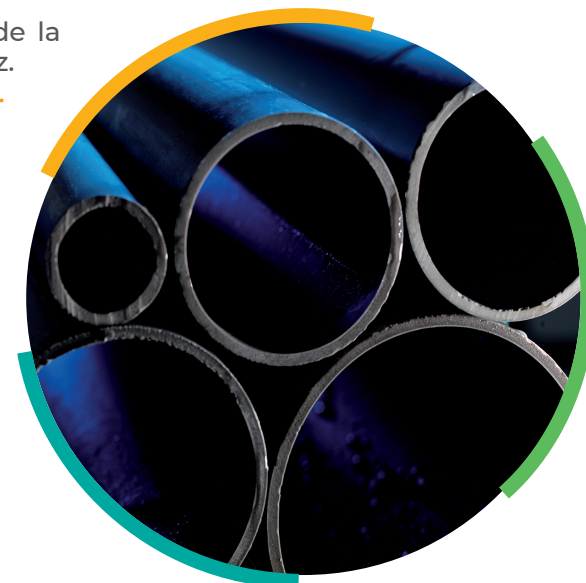
**Mettre en œuvre un désemboueur** (filtration des boues).

**Prendre des mesures** pour ne pas provoquer d'élévation de température gênante dans les pièces d'habitation contiguës à la sous-station.

## PRÉVENTION DE LA LÉGIONNELLE

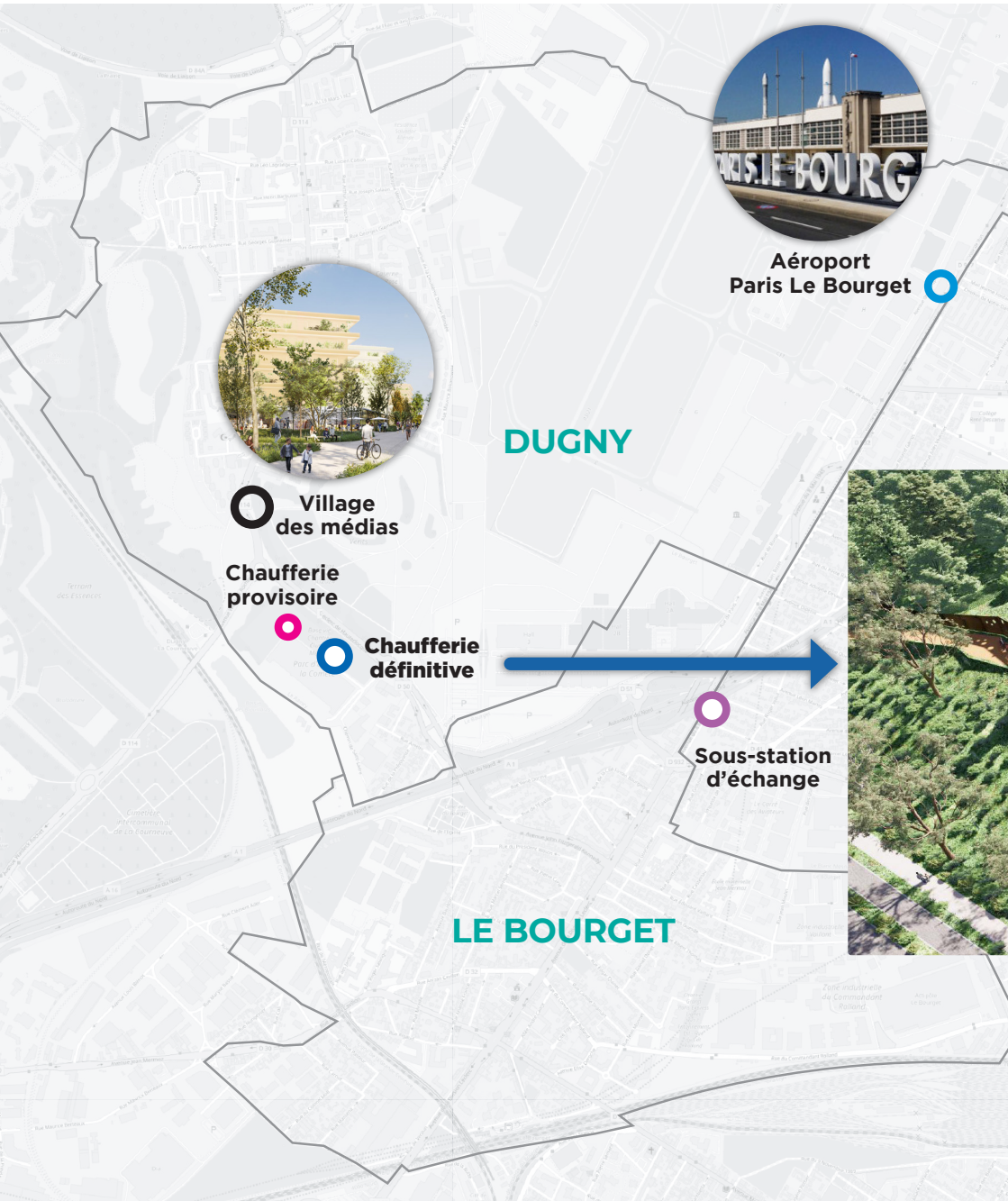
Les légionelles sont des bactéries présentes naturellement dans l'eau et les sols humides. L'eau stagnante et une température comprise entre 25 et 45°C favorisent le développement des légionelles.

Il est donc conseillé de demander à son exploitant secondaire d'avoir un suivi rigoureux de la température de distribution. Et si nécessaire de procéder à des analyses de détection de légionelles.





# PÉRIMÈTRE DU RÉSEAU DE CHALEUR

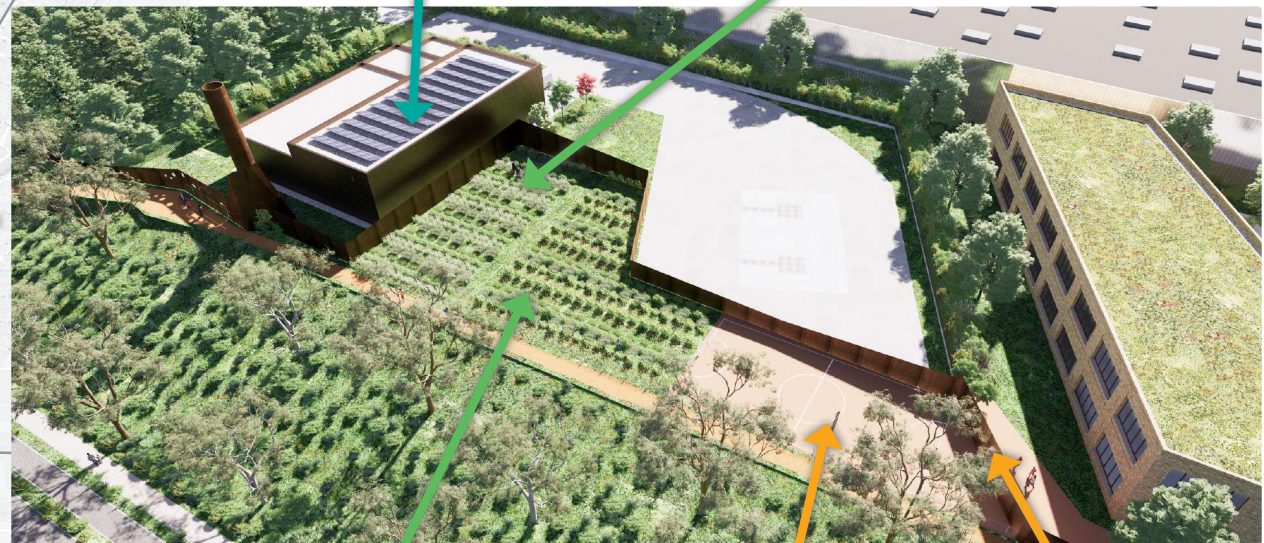


# LA NOUVELLE CHAUFFERIE

La chaufferie se composera de :

- Un doublet de géothermie associé à des pompes à chaleur (20,6 MWth)
- 4 chaudières gaz utilisées en appoint et/ ou en secours (29 MWth)

## AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS :



EVDB adresse une **facture mensuelle aux abonnés**, gestionnaires de bâtiments bénéficiant de la chaleur du réseau de chauffage urbain de Dugny-Le Bourget. Les abonnés répercutent le coût dans les charges des usagers locataires ou propriétaires en y ajoutant les charges d'exploitation de la chaleur au sein de l'immeuble. **L'entretien du réseau privé est confié à un exploitant secondaire.**

Article	Désignation	Qté fact.	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
R1	TR	1,00	100%	52,5120	52,5120	157,60
R2	REN	14,17	141,7	99,4919	99,4919	1 270,70

Les modalités de facturation, identiques pour tous les abonnés du réseau de chaleur, sont fixées par le contrat de Délégation de Service Public conclu entre EVDB et Paris Terres d'Envol.

L'abonné signe avec EVDB une **police d'abonnement** sur la base des éléments définis dans le règlement de service et les caractéristiques de ses installations. La **police d'abonnement** précise la nature et les modalités financières de la fourniture de chaleur et éventuellement d'eau chaude sanitaire. Elle définit également la puissance souscrite.

**Le prix de vente de la chaleur (R) est déterminé par la formule :**

$$R = (R1 \times \text{MWh consommés}) + (R2 \times \text{puissance souscrite en kW})$$

Le prix de la chaleur se décompose en deux termes :

- **R1** : proportionnel à **l'énergie réellement consommée** qui est une part variable mesurée par un compteur d'énergie,
- **R2** : correspondant à **l'abonnement**, est une part fixe qui correspond aux frais d'exploitation et de maintenance des installations du réseau public exploité par EVDB.

Le R2 représente les frais d'abonnement. Il correspond aux frais fixes du réseau, répartis entre les abonnés en fonction de leur puissance souscrite, c'est-à-dire de la puissance thermique mise à disposition par EVDB, exprimée en kW. Chaque mois, 1/12e du R2 annuel est facturé. Le R2 bénéficie du taux réduit de TVA de 5,5 % pour tous les raccordements au réseau de chaleur.

L'ensemble des formules et indices de révision est disponible dans le règlement de service.

Le R1 correspond au coût de l'énergie effectivement consommée pendant la période, mesurée par le compteur en sous-station. Il est calculé en multipliant la consommation, en MWh, par un prix unitaire qui reflète le coût de l'énergie nécessaire à la fourniture de chaleur, comme l'électricité ou le gaz. Une fois le réseau converti aux énergies renouvelables, le R1 bénéficiera du taux réduit de TVA de 5,5%.

Pour réduire sa consommation d'énergie et faire des économies, adoptons quelques gestes simples qui permettent de préserver non seulement sa qualité de vie mais également l'environnement.

**Plus d'informations sur le site de l'ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**

## LE CHAUFFAGE

Un degré de moins sur la température de chauffage de votre logement équivaut à une économie d'énergie de l'ordre de 7 %.

- Ne couvrez pas les radiateurs et convecteurs
- Bloquez les entrées d'air froid (hors ventilation)
- Adaptez vos besoins en chauffage à votre rythme de vie
- Évitez les chauffages mobiles

## L'ÉLECTRICITÉ

Trois ampoules de 75 W allumées pendant une soirée consomment autant d'électricité qu'une lessive à 60°.

- Éteignez la lumière en quittant la pièce
- Évitez l'halogène, très gourmand en énergie
- Nettoyez vos ampoules régulièrement
- Débranchez les chargeurs après usage

## L'ÉLECTROMÉNAGER

À partir d'un demi-centimètre de givre, le réfrigérateur consomme 30 % en plus.

- Placez congélateur et réfrigérateur loin des sources de chaleur ou de froid
- Dégivrez le congélateur et le réfrigérateur régulièrement
- Privilégiez les heures creuses
- Couvrez vos plats lors de la cuisson



## LE SITE INTERNET

Afin de faciliter l'accès à l'information sur le réseau de chaleur de Dugny-Le Bourget, le site :

[www.energie-verte-dugny-lebourget.fr](http://www.energie-verte-dugny-lebourget.fr) est mis en ligne.

Vous y trouverez des informations sur l'histoire, le fonctionnement du réseau, les énergies utilisées ou encore des chiffres clés. Ce site s'adapte automatiquement à tous les supports numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones). Il sera mis à jour en fonction de l'actualité du réseau de chaleur.



## L'APPLICATION MOBILE

Disponible en téléchargement gratuit sur l'App Store et Google play, ou accessible par un lien depuis le site internet, l'application EVDB vous permettra de suivre en direct votre réseau : les actualités, les interventions en cours, les travaux, etc. (Disponible fin 2022)



## VOTRE RÉSEAU EN DIRECT

Les interventions en cours sur le réseau de chaleur sont référencées dans la carte du réseau disponible sur le site Internet ou via l'application mobile EVDB.

La carte géolocalise en temps réel les interventions en cours sur le réseau de chaleur : travaux d'entretien, travaux de sécurisation, etc.

## L'ESPACE CLIENT

Un espace client pour les abonnés EVDB est disponible 24h/24 depuis votre navigateur internet à l'adresse :

[www.energie-verte-dugny-lebourget.fr](http://www.energie-verte-dugny-lebourget.fr)

Ce service permet à tout moment et en quelques clics de :

- Suivre votre consommation,
- Suivre vos demandes d'intervention,
- Consulter et télécharger l'historique de vos consommations et de vos factures,
- Effectuer toutes vos démarches en ligne.

(Espace accessible avec des codes personnalisés transmis à chaque abonné par EVDB)



## VOUS CONSTATEZ UNE PERTURBATION ?

Si vous constatez un problème de chauffage, vous devez informer votre gardien ou le gestionnaire de votre bâtiment syndic, bailleur, conseil syndical.

C'est à lui que revient la charge de vérifier si le problème porte sur votre


logement, le réseau privé (bâtiment) ou le réseau public.

Si la perturbation provient du réseau de chauffage urbain, le gestionnaire contacte EVDB sur le numéro de téléphone d'astreinte afin qu'un technicien réalise l'intervention.


**1**  
**contactez le gestionnaire de votre bâtiment**

**2**  
**le gestionnaire contacte EVDB et fait une demande d'intervention**

## NOUS CONTACTER



**PAR EMAIL**  
[contact.evdb@groupe-coriance.fr](mailto:contact.evdb@groupe-coriance.fr)



**PAR COURRIER**  
EVDB  
10 allée Bienvenue  
93885 Noisy-Le-Grand Cedex

## LE MÉDIATEUR DE L'ÉNERGIE

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par nos services vous disposez de la possibilité de saisir le Médiateur National de l'Énergie par internet sur : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)

ou par écrit à l'adresse suivante :  
Médiateur national de l'Énergie,  
Libre Réponse n°59252,  
75443 Paris Cedex 09.



# CHEZ CORIANCE, ON A LES BONS TUYAUX POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Nous construisons et développons des réseaux de chaleur et de froid urbains, alimentés localement en énergies vertes, pour accompagner les collectivités et les industries dans leur conversion énergétique.

**L'ÉNERGIE VERTE  
EST DANS NOTRE NATURE**



**#lesbonstuyaux**

Plus d'informations sur [groupe-coriance.fr](https://groupe-coriance.fr)   

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

